



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

---

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

---

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42      Nombre de présents participant au vote : 34  
Nombre de membres en exercice : 42                      Nombre de procurations : 4

### **Membres présents :**

---

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Claire TOMASELLI	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

### **Membres absents :**

---

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Sladana ZIVKOVIC	
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE

---

---

## **OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**

### **Convention de Financement pour l'exploitation et la gestion de l'Espace de Vente Intermodal de DIJON Ville 2023-2025**

Depuis 2007, la gestion de l'Espace de Vente Intermodal (E.V.I) du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de la gare de Dijon Ville, est confiée à SNCF Mobilités dans le cadre de l'exploitation des services de TER Bourgogne.

L' E.V.I. a pour mission de permettre aux voyageurs d'accéder à l'ensemble des informations relatives à leurs déplacements en transport public en Bourgogne – Franche-Comté et d'acheter des titres de transports mono, multi et intermodaux. L' E.V.I a également pour mission d'informer/orienter les usagers vers l'Appli MOBIGO pour acheter des titres routiers et ferroviaires. Il s'agit d'un local de 155 m<sup>2</sup> situé en plein cœur de la gare de Dijon-Ville au rez-de-chaussée du bâtiment de la gare, 23 cours de la Gare, 21000 DIJON.

La Région Bourgogne-Franche-Comté, désormais seule compétente pour les réseaux TER et Transco et Dijon métropole ont souhaité poursuivre leur partenariat pour la période 2017-2022. La convention actuelle se termine le 31 décembre 2022.

Il est donc proposé de reconduire les engagements réciproques de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole, et Sncf Voyageurs .

Ainsi, la convention annexée, a pour objet de définir pour la période 2023-2025, le cadre et les modalités de l'engagement réciproque des Parties concernant :

- la commande de mise à disposition des locaux par SNCF Gares & Connexions,
- les modalités d'exercice par SNCF Voyageurs, au sein de l'EVI, de la mission de pilotage de l'organisation pour l'ensemble des Partenaires, qui comprennent :
  - \* l'accueil et l'information des voyageurs pour les réseaux dont chaque Partenaire est l'Autorité Organisatrice des Transports (AOM),
  - \* l'organisation de la distribution des titres de transport monomodaux et multimodaux contractualisée par chacun des transporteurs dont chaque Partenaire est l'AOM,
  - \* la gestion et la maintenance des locaux et équipements de la gare de Dijon-Ville affectés à l'E.V.I.

- les modalités de contribution des Partenaires à la couverture des coûts de fonctionnement associés à ces missions.

- La contribution annuelle de Dijon métropole s'élève à 74 980,49 €, dont 53 984,06 € pour la gestion de l'E.V.I et 20 996,43 € pour le loyer.

- La contribution de Dijon métropole est d'ores et déjà intégrée aux coûts de fonctionnement du contrat de DSP des services de la Mobilités, et sera donc acquittée directement par Keolis Dijon Multimodalité pour la période 2023-2025.

#### **Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les termes de la convention de financement de l'Espace de Vente Intermodal du Pôle d'Échange Multimodal de la gare de Dijon Ville, passée pour la période 2023-2025

- **d'autoriser** le Président à signer la convention telle qu'annexée et tout document nécessaire à ce dossier, et à réaliser des modifications de détail ne remettant pas en cause l'économie générale de la convention.

SCRUTIN    POUR : 38  
              CONTRE : 0  
              DONT 4 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN